



Dégâts des eaux /vente

Par Maya6431

Je viens de signer une promesse de vente ou le futur acquéreur achète le bien en toute connaissance de cause avec un problème d'étanchéité de la cabine de douche(micro fuite).il s'engage à la refaire entièrement.Studio dans une copropriété.

Cette fuite a fait l'objet d'une expertise et le dossier est clos au niveau des assurances.

L'assurance du lésé prend en Charge les réparations.

Or le lésé me demande les coordonnées du futur acquéreur avant la signature de l'acte authentique pour régler ce problème de fuite et pouvoir entamer des travaux d'embellissement.

Est il dans mon intérêt de donner le nom du futur acquéreur sachant que je n'ai pas signé l'acte authentique.

Par chaber

bonjour

BONJOUR ET MERCI SONT DES MARQUES DE POLITESSE

Vous dites que pour les assurances le dossier est clos

Qui est le lésé par rapport à vous? (voisin?)

Les assurances ne couvrent jamais les réparations de l'origine du sinistre